

Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

18 janvier 2023 à 18 heures en visioconférence

Le dix-huit janvier deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le onze janvier deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni en visioconférence.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du Moucherotte
AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière
BACK Antoine, délégué de Grenoble
BAUDRIER Marie-Odile, déléguée de St-Julien-en-V.
BERNARD Philippe, délégué de Lans-en-Vercors
BRUNET Florent, délégué du Conseil Régional AuRA
DE SMEDT Imen, déléguée CD38
DYE Jean-Christophe, délégué de St-Martin-en-Vercors
FAURE Nathalie, déléguée CD38
FILLET Pierre Louis, délégué CCRV
GAGNIER Gérard, délégué CCVD
KRAEMER Michael, délégué CCMV
LEVI Thierry, délégué de Oriol-en-Royans
MOCELLIN Raphaël, délégué du Conseil Régional AuRA
MORIN Christian, délégué CD26
PASDRMADJIAN Yannick, délégué de Sassenage
PUISSAT Frédérique, déléguée CD28
ROBERT David, délégué de Romans
TREGRET Agnès, délégué de Le Percy en Trièves
VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

ZAMMIT-HELMER Nathalie, déléguée CD26 à FILLET Pierre Louis
PANO Alban, délégué CD26 à MORIN Christian
CORREARD Michel, déléguée de Châtillon en Diois à VARTANIAN Michel
CHAZALET Yves, délégué de Combovin à LEVI Thierry
PELLETIER Henri, déléguée de Varcès-Allières et R. à BAUDRIER Marie-Odile
MENA Eric, délégué de Gresse en Vercors à TREGRET Agnès
BLUNAT Pierre, déléguée de Vinay à AGERON Philippe

Délégués excusés :

PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas

Participaient également à la réunion :

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
VERON François, Conseil Scientifique
ROBERT Alain, Fondation du Patrimoine

NOMBRE DE

DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **21** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 29

Pouvoirs : 07

Total : **36** (mini 25)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 14 décembre 2022 (Antoine Back ne participent pas au vote) .

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 janvier 2023**

Signature de la charte concernant le récit commun

Dans le cadre du plan loup Vercors, un travail collaboratif de longue haleine, élaboré avec la plate-forme européenne Adelphi "*Coexistence between People and large carnivores*" en lien avec de nombreux partenaires, a permis de parvenir à un récit commun sur le multi-usage du territoire dans un contexte de prédation. Ce récit insiste sur le fait qu'aujourd'hui le poids de la présence du loup repose sur les épaules des éleveurs et des bergers, et qu'il s'agit à présent de partager cette responsabilité entre tous les usagers du territoire : randonneurs, élus, habitants, et socio-professionnels.

L'objectif est à présent de mettre en place une communication pour porter ce message qui devra favoriser un meilleur dialogue entre les différentes parties.

Une charte, déjà co-signée par des partenaires de tous horizons, est proposée à la signature des structures ou des individuels qui désirent s'engager à utiliser le récit commun dans leur manière de communiquer sur la question du loup, du pastoralisme, du multi-usage et des chiens de protection sur notre territoire.

Le bureau syndical décide à l'unanimité (Nathalie FAURE, Frédérique PUISSAT et Imen DE SMEDT déléguées du Conseil départemental de l'Isère ne participent pas au vote) :

- de **VALIDER** la charte qui engagera le Parc à utiliser le récit commun dans sa manière de communiquer sur la question du loup, du pastoralisme, du multi-usage et des chiens de protection sur le territoire
- de **FAIRE CONNAÎTRE** cette charte
- et d'**AUTORISER** le présidence à signer tous documents nécessaires en lien avec cette charte.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 janvier 2023**

Expérimentation scientifique « le Patou ne fait pas tout », suite du projet (année 3)

Dans le cadre du « plan d'action Vercors : loup et territoire », l'expérimentation scientifique sur les comportements des chiens de protection portée par l'association V.I.E ([Association de Vulgarisation et Initiatives en Éthologie](#)) est soutenue financièrement par le syndicat mixte depuis 2019.

Après validation du projet par le conseil scientifique national loup début 2020, une première enveloppe de 30 000 € a été accordée par la DREAL, pour permettre à l'association V.I.E de poursuivre les tests comportementaux.

Cette première année de soutien de la DREAL et du Parc du Vercors a fait fortement avancer le projet, avec 66 chiens suivis en Vercors et en Baronnies de 3 races différentes : patous, bergers d'Anatolie, et Cao degado. Ce soutien a permis également d'apporter l'appui des biostatisticiens pour valoriser les premiers résultats et automatiser les traitements des données recueillies depuis 2015, ce qui permet d'ouvrir des perspectives pour des publications scientifiques dans les années à venir, légitimant ainsi l'investissement du Parc dans ce projet innovant.

La seconde phase, répartie sur 2021 & 2022, a été orientée vers la consolidation des premières analyses statistiques et la poursuite des tests comportementaux, en explorant les observations nocturnes et en croisant avec les données issues des suivis initiés dans le cadre du projet Life WolfAlps.

En année 3 une phase de valorisation des résultats issus de ces travaux de recherche est prévue auprès des éleveurs impliqués et vers un plus large public. Des outils techniques d'observation et de caractérisation des comportements des chiens seront réalisés notamment pour faire connaître le travail de ces chiens et poursuivre le dialogue initié dans le cadre du récit commun.

Les objectifs portés par le Parc du Vercors restent les suivants :

- objectiver les connaissances acquises sur les chiens de protection, leur utilisation et leur mode d'éducation dans un contexte de multi-usages du territoire,
- mieux comprendre l'utilisation de l'espace pastoral par ces chiens, selon leur race ou leurs traits de caractères
- et identifier de manière factuelle le fonctionnement des chiens de protection dans le système agropastoral et touristique français

Le projet portera en 2023 en particulier sur les priorités suivantes :

- poursuivre l'observation des chiens déjà intégrés dans le projet en consolidant l'aspect filiation grâce aux éleveurs du Vercors impliqués depuis de nombreuses années. L'idée est de permettre aux chiots d'être suivis jusqu'à leur 3 ans, et de renouveler les chiens qui n'ont pas été suivis pendant tout le cycle (par arrêt du projet chez l'éleveur, mort du chien pour différents facteurs, arrêt du travail de protection du

chien...)

- remplacer le matériel nécessaire aux suivis (certains colliers et GPS arrivent en bout de course et nécessitent d'être changés, et ajout de pièges photographiques pour des suivis complémentaires à proximité des parcs de nuit ou des parcours pastoraux),
- affiner les analyses issues des données GPS des chiens de protection, notamment si le projet de suivi de loups par colliers GPS, porté par l'OFB, venait à aboutir,
- valoriser le travail réalisé en publiant les résultats de l'article scientifique, avec 2 groupes cibles principaux : les éleveurs & le grand public.

Plan de financement prévisionnel 2023 :

Dépenses		Recettes	
Poursuite des suivis comportementaux	8 000,00 €	Etat (80%)	30 000,00 €
Achat de matériel (collier cuir, GPS, pièges photographiques...)	2 000,00 €		
Valorisation des travaux vers les publics cibles	16 000,00 €		
Appui statistique ponctuel	4 000,00 €	Autofinancement Parc du Vercors (20%)	7 500,00 €
Coordination du projet	7 500,00 €		
Total dépenses	37 500,00 €	Total recettes	37 500,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la poursuite de ce projet d'expérimentation tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès de l'Etat
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 18 janvier 2023**

Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : attributions

Produits des élevages monogastriques

Un audit a été réalisé chez un éleveur de porcs et transformateur qui approvisionne aussi le boucher de Saint-Romans. Cet audit a été présenté en commission Marque Valeurs PNR réunie le 13 décembre 2022.

Cette commission a émis un avis favorable pour cette candidature :

« Les produits des élevages monogastriques » (porcs et volailles)		
Emmanuel MICOLOD	Ferme Micolod	Auberives-en-Royans

Produits des élevages herbivores

Deux compléments d'audit ont été réalisés chez un éleveur de brebis et chez le boucher de Saint-Romans. Ces compléments d'audit ont été présentés en commission Marque Valeurs PNR réunie le 13 décembre 2022.

Cette commission a émis un avis favorable pour la prise en compte de la nouvelle production de l'éleveur et a pris acte de l'évolution chez le boucher.

« Les produits des élevages herbivores »		
Véronique, Pascal et Théo RAVIX, Amandine HODE (ajout de la transformation fromagère)	GAEC À la Crécia	Lans-en-Vercors
Damien GUILLET (réaménagement de la boucherie)	Boucherie Guillet	Saint-Romans

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**ATTRIBUER** la marque Valeurs Parc naturel régional "produits des élevages monogastriques " à la ferme Micolod d'Auberives-en-Royans
- d'**APPROUVER** l'ajout de la nouvelle production (transformation fromagère) pour le GAEC À la Crécia déjà marqué Valeurs PNR "produits des élevages herbivores",
- de **PRENDRE ACTE** du complément d'audit dans le cadre du réaménagement de la boucherie de Saint-Romans
- et d'**AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation se rapportant à l'attribution de la marque et autres pièces nécessaires.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 18 janvier 2023

- 2023.B 01 Signature de la charte concernant le récit commun
- 2023.B 02 Expérimentation scientifique « le Patou ne fait pas tout », suite du projet (année 3)
- 2023.B 03 Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions d'attribution

Fait et délibéré le 18 janvier 2023 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 18 janvier 2023

Le Président,

Jacques ADENOT

#signature#